



POLE EMPLOI  
HAUTS DE FRANCE

# FICHE PRATIQUE : FICHE DE SIGNALEMENT AGRESSION

## POURQUOI CETTE FICHE

Car aucune agression et violence envers un salarié de pole emploi n'est admissible. Tout comportement anormal doit être signalé pour votre protection et celle de vos collègues.

Si vous avez besoin d'aide ou de soutien, contactez votre section syndicale CFDT à :

[syndicat.cfdt-hdf@pole-emploi.fr](mailto:syndicat.cfdt-hdf@pole-emploi.fr)

## La notion d'agression

### - L'incivilité

L'incivilité désigne un comportement qui ne respecte pas une partie ou l'ensemble des règles de vie en communauté telles que le respect d'autrui, la politesse ou la courtoisie (ex : claquer une porte au nez, refuser de saluer une personne...)

### - L'agression verbale

Acte de violence, écrit ou oral, caractérisé par des injures, des humiliations, des intimidations ou des menaces (ex : insultes...)

### - L'agression comportementale

Acte de violence verbale ou physique ne constituant pas directement une agression sur la personne, mais caractérisant un comportement agressif, tel que geste du poing, destruction matérielle, objets lancés, harcèlement téléphonique, chantage, destruction, dégradation ou obstruction (ex : harcèlement par un DE, bruit, chantage, destruction ou dégradation de matériel, obstruction, menaces de suicide de DE...)

### - L'agression physique

Forme de violence impliquant un contact physique (ex : coups et blessures volontaires, violences sur une personne...)

La plupart des agressions (sauf les incivilités) sont susceptibles d'être pénalement sanctionnées. Il est donc important de qualifier correctement et précisément les faits.

## Pourquoi effectuer un signalement ?

- Pour faire acter des difficultés dans nos missions afin que celles-ci soit reconnues par l'établissement.
- Afin de vous protéger ainsi que vos collègues.

Une fiche de signalement permet de rompre la spirale de la violence et permettra en cas de récurrence d'étayer le dossier de votre collègue qui en sera victime après vous.

Les fiches d'agression sont dénombrées dans les Instances du personnel.

## Pas de fiche = pas d'agression pour l'établissement

La fiche vous permet d'extérioriser la situation en ne restant pas seul face à cet événement et vous permettra d'en discuter avec votre ELD.

Vous pourrez décider des suites à donner à votre signalement (Aucune suite, courrier, dépôt de plainte...)

## FICHE PRATIQUE : FICHE DE SIGNALEMENT AGRESSION

### POURQUOI CETTE FICHE

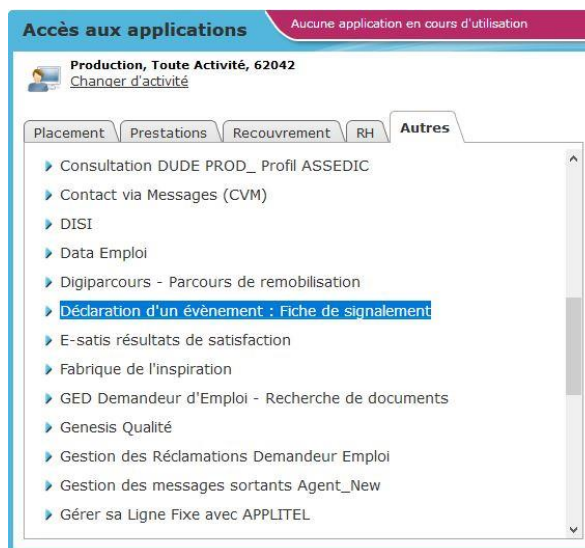
Car aucune agression et violence envers un salarié de pole emploi n'est admissible. Tout comportement anormal doit être signalé pour votre protection et celle de vos collègues.

Si vous avez besoin d'aide ou de soutien, contactez votre section syndicale CFDT à :

[syndicat.cfdt-hdf@pole-emploi.fr](mailto:syndicat.cfdt-hdf@pole-emploi.fr)

### Comment déclarer une agression

Les situations doivent être déclarées par le salarié ou le témoin de la situation à partir du **Bureau métier/Autres/Déclaration d'un évènement : Fiche de signalement**



Vous avez besoin d'aide pour compléter votre fiche, cliquez sur l'icône ci-dessous

[AIDE](#)

[Lien vers la page dédiée intranet cliquez -> ICI](#)



Si vos questions ne trouvent pas de réponse ici,

contactez votre section syndicale CFDT à :

[syndicat.cfdt-hdf@pole-emploi.fr](mailto:syndicat.cfdt-hdf@pole-emploi.fr)